



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 93582

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur la formule de formation originale mise en place par le secteur viticole dans le Maine-et-Loire. Il demande si les pouvoirs publics ne pourraient pas inciter d'autres terroirs à mettre en place ce type de formation qui rassemble d'une part les formateurs, à savoir des ouvriers viticoles à la retraite et, d'autre part, des bénéficiaires du RMI ou des demandeurs d'emploi. Sont ainsi conjugués la valorisation et la transmission d'un savoir-faire mais également le retour à l'emploi. Ce qui compte ici, c'est la reconnaissance par les exploitants viticoles de la qualité de la formation, c'est-à-dire une validation concrète sur le terrain. Un tel exemple de pragmatisme et d'adaptabilité dans la lutte contre le chômage est à souligner.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93582

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mai 2006, page 4848